

Bibliothèque numérique

medic@

Guy Patin et les inondations de Paris

*In : Gazette médicale de Paris.
1910. 15 aout. p. 23, 1910,
Cote : 90182*

VILLES DE SAISON

CE QUI SE PASSE

Contrexéville.

Une grande fête des fleurs et d'automobiles fleuries vient d'avoir lieu à Contrexéville avec le plus grand succès. Elle a été favorisée par le beau temps et a réuni beaucoup de monde. Voici d'ailleurs ce que nous lisons dans *Contrexéville-Pavillon*:

« Le gymkana a été très réussi et la bataille de fleurs terrible nous nous contenterons de dire que dix mille projectiles furent employés et que la bataille ne cessa que faute de munitions.

« Jamais on n'avait vu à Contrexéville autant d'entrain ni une aussi jolie fête.

« Nous nous permettons d'adresser nos remerciements à M. le baron de Zuylen, qui a bien voulu présider cette jolie fête et offrir les nombreuses médailles de l'Automobile-Club de France qui n'ont pas été sans contribuer à encourager les propriétaires d'automobiles à orner leurs voitures ; il nous faut en plus féliciter les aimables buveurs qui ont bien voulu y contribuer et tout particulièrement le Comité des fêtes qui n'a pas ménagé son temps et ses peines pour arriver à un aussi beau résultat. »

Villers

L'affluence des baigneurs à Villers, a été cette année considérable, et les locations se font pour septembre, un peu partout. Cette station s'efforce d'ailleurs de donner à ses visiteurs toutes les satisfactions désirables ; elle y est aidée par sa situation admirable, dans un site de toute beauté, sur la route de Trouville, d'Houlgate et de Cabourg.

Le syndicat des propriétaires s'efforce de faciliter ce mouvement ; l'eau potable est largement distribuée, un plan complémentaire d'égouts est à l'étude et actuellement soumis au Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

La question des distractions, si importante au bord de la mer, n'est pas négligée, et à cet égard, on promet maintes surprises.

Mais, mieux que toutes les organisations, la douceur du climat, qui permet de prolonger les séjours à la mer, promet à cette coquette station, un avenir plein de promesses.

ÉCHOS

Contre le choléra

Voici les principales dispositions d'un décret que publie le *Journal Officiel* sur les mesures sanitaires à prendre en vue d'éviter l'importation du choléra en France :

Toute personne venant d'une région contaminée de choléra et qui présente en arrivant à la frontière française des symptômes suspects de cette maladie (vomissements, diarrhée), est retenue à la gare frontière par le commissaire spécial et placée dans un local isolé jusqu'à l'arrivée d'un médecin immédiatement requis.

Toute personne venant d'une région contaminée de choléra qui, en cours de route, présente les mêmes symptômes suspects est, dans le plus bref délai possible, isolée dans un compartiment que tous les autres voyageurs doivent quitter ; tous les agents de l'exploitation sont tenus d'intervenir d'urgence pour assurer l'exécution des prescriptions ci-dessus et tous les voyageurs doivent se conformer à leurs injonctions.

À un premier arrêt du train dans une gare où réside un commissaire spécial, la personne malade est isolée par les soins de ce fonctionnaire.

Toute personne qui, arrivant dans une gare française d'une région contaminée de choléra, présente des symptômes suspects, est soumise aux mesures édictées par l'article 4^e.

Les voitures qui auraient été occupées par un malade atteint de choléra ou considéré comme suspect de choléra sont évacuées et désinfectées dans le moindre délai.

Est prohibé l'entrée en France par la frontière de terre, en provenance des régions contaminées : 1^e De linge sale, de hardes, vêtements ou literie souillés, en dehors du cas où ils seraient transportés comme bagages ; 2^e Des chiffons et drilles, à l'exception des chiffons comprimés qui sont transportés comme marchandises en gros par ballots corolés ; 3^e Des fruits et légumes poussant dans le sol ou au niveau du sol.

Toute personne qui loge un ou plusieurs voyageurs venant directement de régions contaminées ou ayant quitté celles-ci depuis moins de huit jours est tenue d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures de l'arrivée au maire de la commune, et à Paris au préfet de police ou à la mairie de l'arrondissement.

Tout cas de maladie soupçonné d'être le choléra doit être immédiatement déclaré à la mairie soit par le médecin qui en constate l'existence, soit, à défaut, par le chef de famille, par les personnes qui soignent le malade ou par celles qui le logeraient. Pour Paris, cette déclaration est faite à la préfecture de police ou aux mairies.

Sur l'ordre du maire et de concert avec le médecin, toute personne atteinte d'une maladie qui est reconnue ou qui est soupçonnée d'être le choléra, est immédiatement et rigoureusement isolée, et toutes mesures de prophylaxie sont prises sur-le-champ à son égard et à l'égard des personnes de son entourage.

Les infractions au présent décret seront constatées et poursuivies conformément aux prescriptions de la loi du 3 mars 1822, notamment de l'article 43 qui punit d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de 50 à 500 francs tout individu qui aurait refusé d'obéir aux réquisitions d'urgence pour un service sanitaire, ou qui, ayant connaissance d'un symptôme de choléra, aurait négligé d'en avertir les autorités sanitaires, et de l'article 44, qui punit d'un emprisonnement de trois à quinze jours et d'une amende de 5 à 50 francs quiconque, sans avoir commis aucun délit nommément spécifié dans les articles précédents de la loi, aurait contrevenu en matière sanitaire soit aux règlements généraux ou locaux, soit aux ordres des autorités compétentes.

Ce décret est signé des ministres de l'Intérieur, des Finances et des Travaux Publics.

Médecins américains en Chine.

Un groupe de médecins américains, parmi lesquels plusieurs docteurs de l'Université Harvard, projette la création à Shanghai d'une école de médecine pour les étudiants chinois. Le Dr Martin Edwards, qui est rentré récemment d'un voyage d'études en Chine et en Amérique, a trouvé les conditions particulièrement favorables à Shanghai pour la création d'une telle école. L'organe de la société asiatique des Etats-Unis déclare que les fonctionnaires et les propriétaires chinois approuvent le projet et sont disposés à le soutenir moralement et financièrement.

Il est très regrettable pour l'influence française qu'une telle initiative ne parte pas de notre pays.

Guy-Patin et les inondations de Paris.

Notre célèbre confrère Guy-Patin, écrivait les lignes suivantes — toutes d'actualité — en 1658 :

« On fait ici des assemblées de ville pour délibérer et trouver quelque moyen de remédier aux débordements de la rivière, en la détournant avant qu'elle entre dans Paris, soit en continuant le canal qui a été commencé à l'entour de la porte Sainte-Antoine, et le continuant par les portes du Temple, de Saint-Martin, de Saint-Denis, de Montmartre, de Richebourg et de Saint-Honoré jusqu'à la porte de la Conférence, un peu en deçà du Cours-de-la-Reine. D'autres disent qu'il faudrait faire un grand fossé devers Saint-Maur, qui passât à travers de la plaine de Saint-Denis et se vint décharger dans la Seine, entre Saint-Ouen et Saint-Denis, ou que c'est la rivière de Marne qui nous fournit tant d'eau, laquelle en reçoit de fort loin, jusque même des montagnes de Lorraine. Il n'y a encore rien d'arrêté, mais seulement il y a des députés nommés pour examiner une affaire de cette importance. »

Les débits de boissons.

Voici le nombre des débits de spiritueux dans quelques-unes des principales villes du monde :

| | Habitants | Débits |
|-------------------|-----------|--------|
| Londres | 4 536 000 | 5 860 |
| New-York | 3 437 000 | 10 821 |
| Chicago | 1 698 000 | 5 740 |
| Saint-Pétersbourg | 1 500 000 | 513 |
| Paris | 2 661 000 | 30 000 |

On voit que Paris arrive, hélas ! bon premier !

POSTES MÉDICAUX

DEMANDES

Il n'est donné de réponses que par lettres.

Un grand nombre de nos lecteurs désireux de reprendre soit une clientèle soit une maison de santé, clinique, cabinet de spécialistes, etc., nous écrivent journallement en nous priant d'insérer leur demande.

Ne pouvant leur donner satisfaction qu'à tour de rôle et suivant la place disponible, nous prions ceux de nos confrères qui désiraient être mis en rapports avec eux et ce d'une façon tout à fait discrète, de vouloir bien nous envoyer avec leur adresse, les renseignements indispensables.

Docteur serait disposé à engager un capital de 60 à 70.000 dans affaire médicale ou para-médicale à Paris, soit en association, soit comme seul preneur, surtout

établissement d'agents physiques, maison de santé. Les bénéfices devraient être de 20 à 30.000. Ne traitera qu'une affaire ayant un caractère médical sérieux. (2216)

Docteur succéderait à confrère ayant bonne clientèle et installé dans la banlieue nord jusqu'à 1 heure de Paris.

Docteur reprendrait en banlieue immédiate poste de 12 à 20.000. Paierait comptant. (2215)

Etudiant ayant terminé sa scolarité désirerait trouver emploi dans clinique, maison de santé. Peu exigeant.

Docteur venant de terminer et pressé de s'installer dans la région de l'Eure-et-Loir reprendrait de suite un poste bien assis. (2214)

Docteur n'exerçant plus ferait pendant les vacances remplacements à Paris ou banlieue immédiate. (2213)

Jeune Docteur désirerait trouver à reprendre contre indemnité poste de 12 à 20.000 dans les départements du Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Cher, Loiret. Ne ferait pas la pharmacie. (2212)

Docteur ayant cédé son poste en province et devant habiter Paris cherche à reprendre la suite d'un confrère ayant clientèle ancienne de 12.000 minimum dans quartier plutôt excentrique. (2211)

Docteur ayant loisirs désire trouver emploi de quelques heures par jour, matin ou soir. Prétentions modestes. (2210)

Docteur cherche à reprendre poste dans région proche à 2 heures au maximum de Paris. Etre seul médecin et faire 10.000. (2209)

Pharmacien n'exerçant plus, s'occupant depuis 5 ans du lancement des spécialités, bien introduit près du corps médical, accepterait de visiter les médecins pour une spécialité sérieuse. Peu exigeant. (2208)

OFFRES

PARIS. — Pour cause de santé, docteur désire céder sa clientèle ancienne. Recettes 10.000 à développer par confrère actif. Faible loyer. Aucun frais. (314)

PARIS. — Près du centre dans quartier à communications des plus faciles, docteur céderait clientèle bien assise et très transmissible. Recettes 30.000. Loyer 1.800. Cause de fatigue. Indemnité 30.000. (312)

COTE-D'OR. — Très urgent. Docteur obligé de partir céderait pour indemnité de déménagement poste de 9 à 10.000. Est médecin du chemin de fer. (309)

CENTRE. — Ville d'eau. Pour raisons personnelles on céderait bonne clientèle contre faible indemnité. (307)

INDRE-ET-LOIRE. — Docteur céderait son poste d'un rapport de 8 à 9.000 contre légère indemnité dont la plus grosse partie sera payable sur les recettes. (304)

A 2 heures de Paris. — Docteur céderait au prix de factu et installation complète : électrothérapie, voies urinaires tuberculeuse. Recettes 25.000 en baisse par suite de très mauvais état de santé. Loyer 2.500. Petit hôtel. Urgent. (300)

EURE. — Pour cause de départ forcé Docteur céderait poste de 20.000. Indemnité à débattre. (291)

ALGERIE. — Docteur obligé de rentrer en France céderait son cabinet dentaire. Recettes 28.000. Conditions exceptionnelles. (287)

AISNE. — A céder excellent poste sans frais. Seul médecin fait la pharmacie. Recettes 12.000. Indemnité à débattre à ce faible comptant. (286)

BRETAGNE. — Cabinet de spécialiste électroth. à céder dans ville agréable. Recettes 15.000 en progression. On ferait bonnes conditions. Urgent. (285)

PARIS. — Docteur désirant faire électrothérapie pourraient acquérir à bonnes conditions Cabinet déjà ancien dans quartier central. (280)

CHER. — Obligé d'habiter le Midi Docteur cherche à céder poste d'un rapport de 12.000. Fixes 2.000. Peu exigeant. (277)

PARIS. — Noyau de clientèle avec fixes serait céder contre faible indemnité. Quartier agréable. Loyer 1.300. (272)

HAUTE-SAÔNE. — Poste de 10.000 à céder pour 3 à 4.000 fr. 2 docteurs. (262)

SEINE-ET-MARNE. — Docteur seul médecin, 1 pharmacien céderait pour faible indemnité poste d'un rapport minimum de 11.000. (257)

PARIS. — Etablissement médical sérieux et ancien de spécialité. Quelques heures de consultations. Bénéfices 18.000. A céder pour indemnité à débattre. (256)

CENTRE. — A céder. Etablissement ancien d'agents physiques. Bénéfices 20.000 fr. en 6 mois de saison. Indemnité 130.000 fr. à débattre. (243)

NORD. — Petite ville. 3 Docteurs. Bonne clientèle à reprendre. Recettes 16.000. Indemnité 9.000. (231)

MAISONS RECOMMANDÉES

VEVEY (Suisse), altit. 500m. Parc hôtel Mooser, situation la plus belle sur le lac de Genève, séjour pour cure d'air, grand parc et jardins. Recommandé par Messieurs les Médecins.

DAX. — Grand Hôtel des Thermes.

NICE. — Terminus Hôtel.

NICE. — Hôtel du Berne.

NICE. — Hôtel Roubillon et de Suède.

SANITARIUM de la Vie normale, Garches (S.-O.) Hyg., repos, conv., suites de couches, rééducation phys. et mor., p't déjeuner, surmenés, déséquilibrés, intoxiques. Trait. spéc., nouveau, rapide sans douleur du morphinisme et de l'opiomanie. Ni contag., ni aliénés. Vie fam., gr. parc, mais. coniot, calme absolu, salub. parf. Cond. avant, pr. séjour prol. On parle angl., allem., ital., espagnol. Dir. fond. Dr Paul-Valentin. Prospectus illustré sur demande.